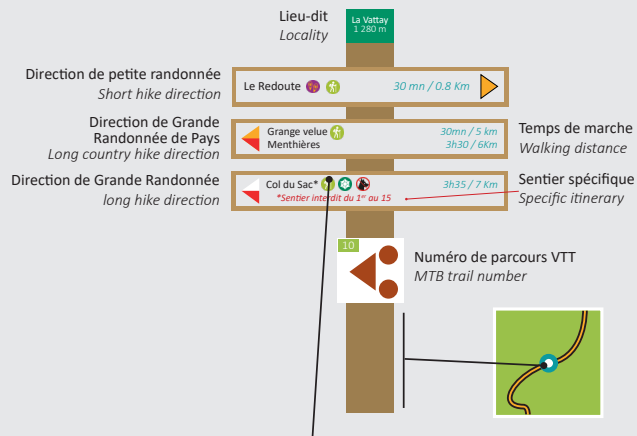


Entre le Reculet et le Crêt de la Neige, au creux d'une combe, le promeneur peut apercevoir l'empreinte au sol d'un ancien village d'altitude. Les 20 granges ceinturaient un bâtiment central où le fromage était fabriqué. Ce hameau a été concédé à la commune de Thoiry par le comte Amédée de Savoie le 4 octobre 1394. La combe est appelée « de la maison neuve » ou « du désert ».



In the hollow of a combe between Le Reculet and Crêt de la Neige, the walker can see the the footprint of a former high altitude village. The 20 barns encircled a central building where cheese was made. This hamlet was granted to the commune of Thoiry by Count Amédée of Savoie on October 4, 1394. The combe is called "de la maison neuve" or 'du désert'.

Signalétique / Signpost



Itinéraire de randonnée
Hiking route



Itinéraire GR9
GR9 route

Itinéraire pénétrant en
Réserve naturelle
Itinerary entering the
natural reserve



Itinéraire Grandes
traversées du jura
"Grandes traversées
du Jura" route

Itinéraire interdit aux chiens
même en laisse
Dog prohibited route
(even on a leash)



Itinéraire avec table d'orientation
Itinerary with orientation table

Itinéraire ski de randonnée
Cross-country skiing route



Itinéraire raquette
Snowshoes route

Balisateur de jalonement / Signposting

Grande Randonnée GR®
GR Long hiking route

Grande Randonnée de Pays
Long country hike

Petite Randonnée
Hike

Pays de Gex
agglo

Difficulté : * * * * Départ : Office de tourisme de Léllex

15,6 km 1095 m (+/-) 7H30

Période d'ouverture : du 01/04 au 30/11*
* soumis aux conditions d'enneigement

Chiens interdits

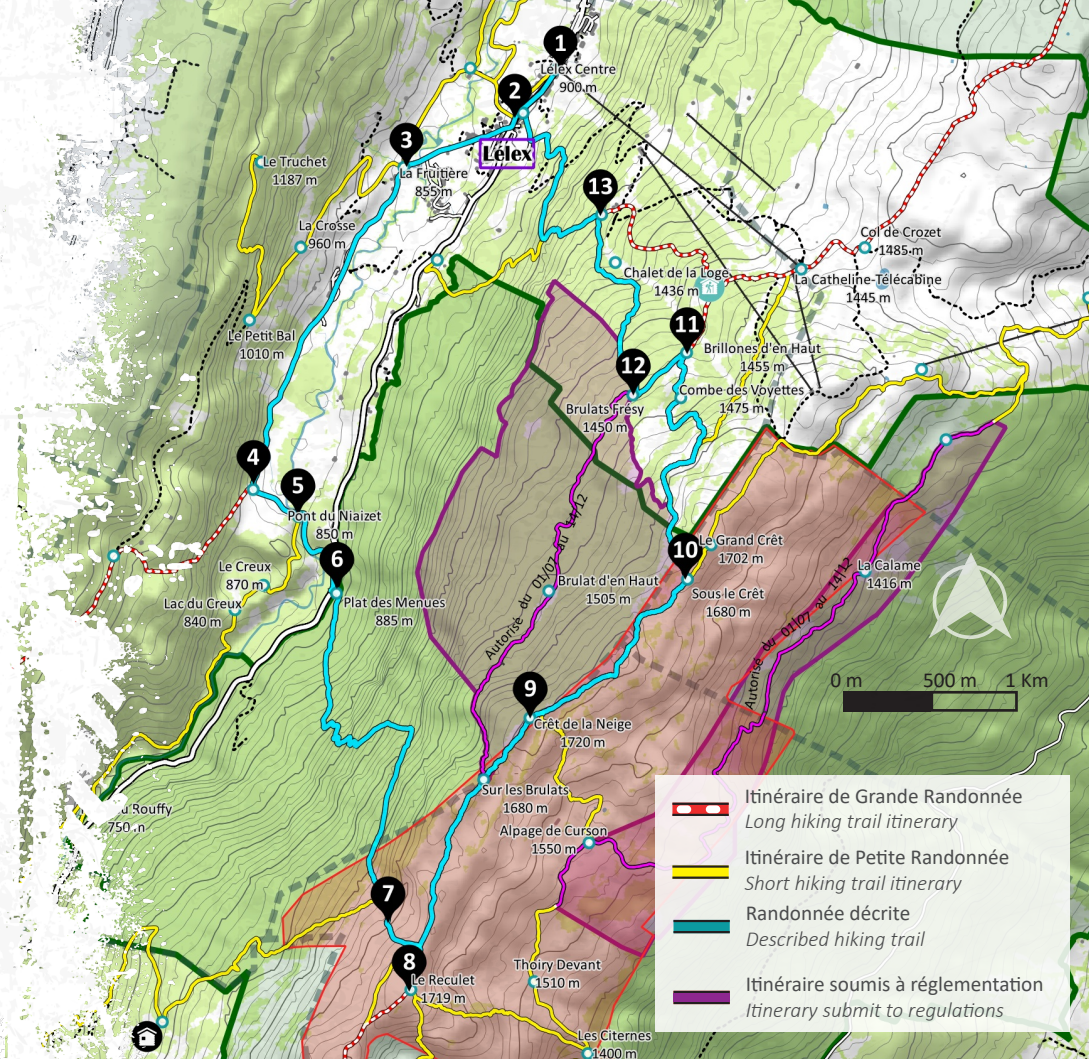
Randonnée pédestre

Les hauts sommets
depuis Léllex

PAYS DE GEX
MONTS JURA
TOURISME

Ce parcours varié, riche et exigeant depuis les rives de la Valserine aux plus hauts sommets du Jura, propose un beau dénivelé dans un cadre naturel préservé. Depuis le Reculet et le Crêt de la Neige, un sublime panorama s'étend sur les Alpes, le Léman et les montagnes jurassiennes et s'offre aux randonneurs.

Depuis le village de Lélex (1), suivre la direction de la Vieille Chapelle (2), puis emprunter le sentier de grande randonnée GR vers le Pont de la Fruitière (3) puis le Niaizet (4). En passant le long d'une tourbière, continuer par le chemin large vers le Pont du Niaizet (5) puis monter vers le Plat des Menues (6). Ici commence le sentier des « 32 Contours » (32 virages) conduisant à Thoiry-Derrière (7) puis à la croix du Reculet (érigée en 1892) (8). Redescendre au carrefour précédent puis utiliser le GR en direction du Crêt de la Neige (9), considéré comme le point culminant du massif Jurassien à 1720m. Continuer en direction du Grand Crêt ; au lieu-dit « Sous le Crêt » (10), franchir le tourniquet et descendre par le GR en direction des Brillones d'en Haut (11). De là tourner à gauche en direction des Brulats-Frésy (12) puis à droite pour descendre vers le Chalet du Ratou (13) puis Lélex.



This varied, rich and demanding route from the banks of the Valserine to the highest summits of the Jura offers a nice elevation in an unspoilt natural setting. From Le Reculet and the Crêt de la Neige, hikers can enjoy sublime panoramic views of the Alps, Lake Geneva and the Jura mountains.

From the village of Lélex (1), follow the signs for the Vieille Chapelle (2), then take the GR long-distance hiking trail to the Pont de la Fruitière (3) then the Niaizet (4). Passing alongside a peat bog, continue along the wide path to Pont du Niaizet (5), then climb to Plat des Menues (6). Here begins the "32 Contours" (32 bends) path leading to Thoiry-Derrière (7), then to the Reculet cross (erected in 1892) (8). Return to the previous crossroads, then take the GR towards Crêt de la Neige (9), considered the highest point in the Jura massif at 1720m. Continue towards Grand Crêt; at "Sous le Crêt" (10), cross the turnstile and descend on the GR towards Brillones d'en Haut (11). Turn left to Les Brulats-Frésy (12), then right to descend to Chalet du Ratou (13) and Lélex.

Limites Réserve naturelle nationale
Zone de quiétude de la faune sauvage